de donner des rôles à plusieurs jeunes pensionnaires qui jouent rarement. Mais peut-être vaudrait-il mieux, au lieu de remettre à la scène d'insipides fadaises, demander à de jeunes auteurs quelque petit acte qu'on jouerait trois fois la semaine avec le vieux répertoire courant. « Coquelin et Mlle Dinah Félix ont déployé dans cette reprise beaucoup de verve et d'esprit.

ATTENDOLO (Jean-Baptiste), savant littérateur italien, né à Capoue, mort vers 1592 écrasé par les roues d'une voiture. Il était prêtre séculier et membre de l'académie della Crusca. Dans la fameuse querelle au sujet de la *Jérusalem délivrée*, il prit parti pour le grand poète. Il était fort instruit dans les langues. Ses œuvres comprennent des *Discours* sur divers sujets, des commentaires, des poésies, etc.

ATTENDORN, petite ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 25 kilom. S. de Arensberg, sur la Bigge; 2,000 hab. Belle église, gymnase préparatoire, carrières de marbre. Ville très-ancienne, qui jadis faisait partie de la ligue hanséatique.

ATTENDRE v. a. ou tr. (a-tan-dre — lat. *attendere*, même sens; formé de *ad*, vers; *tendere*, tendre; proprement avoir l'esprit tendu vers). Rester, demeurer dans un lieu jusqu'à ce qu'arrive une personne ou une chose, ou qu'un fait se réalise : ATTENDRE *une personne chez soi*, l'ATTENDRE *à son passage*. ATTENDRE *l'ennemi*. ATTENDRE *l'ennuibus*. *Je vous* ATTENDRAI *jusqu'à midi*. *C'est ici qu'on* ATTEND *le bateau à vapeur*. *Des brigands l'ont* ATTENDU *au coin d'un bois*. (Acad.) *Les yeux fixés sur l'avenir*, J'ATTENDRAIS *avec des transes mortelles le voir paraître quelqu'un*. (J.-J. Rouss.) *Le sort en est jeté : tu* ATTENDRAS *ici la princesse*. (Scribe.)

Je me rends à mon poste, où sans doute on m'*attend*. C. DELAVIGNE.

— Compter sur, espérer la venue d'une personne, l'accomplissement d'une chose : *Nous vous* ATTENDONS *depuis huit jours. Je vous* ATTENDS *à déjeuner. On* ATTENDAIT *de ses nouvelles*. J'ATTENDS *encore la lettre que vous m'avez promise. Les assiégés* ATTENDAIENT *une anxiété des secours*. J'ATTENDS *le sauveur que vous m'avez promis*. (Pasc.) *Les Juifs* ATTENDENT *encore Jésus-Christ, et leur attente, toujours frustrée, fait une partie de leur supplice*. (Boss.) *Les généraux* ATTENDAIENT *en suspens le jugement du sénat*. (Boss.) *Il est l'oracle d'une maison, celui dont on* ATTEND, *dont on prévient, dont on devine les décisions*. (Ia Bruy.) *Elle* ATTENDIT *tout le matin des nouvelles, elle n'en reçut point*. (Mme de Sév.) *Je rentre maintenant dans ma coquille, et je me borne à* ATTENDRE *avec impatience le moment que vous m'avez promis*. (Volt.) *J'ai mal pris mon temps, je vois que* NOUS ATTENDEZ *du monde*. (Scribe.)

Montrons Héraclius au peuple qui l'*attend*. CORNEILLE.

Le peuple obéissant vous *attend* à genoux. RACINE.

Sa beauté la rassure, et, malgré mon courroux, L'orgueilleuse m'*attend* encore à ses genoux. RACINE.

Mais hier il m'aborde, et, me serrant la main : Ah! monsieur, m'a-t-il dit, je vous *attends* demain. BOILEAU.

Je l'*attendais* hier, je l'*attendis* longtemps, Je ne reviendrai pas, et c'est toi qui m'*attends*. C. DELAVIGNE.

— Rire, demeurer en suspens dans la prévision ou l'espoir d'une chose bonne ou mauvaise, d'un événement heureux ou malheureux : ATTENDRE *une grâce, une récompense*. ATTENDRE *sa condamnation*. ATTENDRE *l'heure de sa délivrance*. ATTENDRE *la mort avec courage*. VOUS ATTENDREZ *longtemps l'effet de ses promesses*. (Acad.) J'ATTENDS *toujours avec patience, dont bien me prend, ce qu'il plaira au roi de faire de moi*. (Buss.-Rab.) *Les événements font quelquefois naître notre salut des causes dont nous* ATTENDIONS *notre ruine*. (De Iaucourt.) *Le lit funèbre où il* ATTENDAIT *la mort me semblait une espèce de sanctuaire*. (Thomas.) *Avec ceux qui ne veulent rien faire pour eux-mêmes et qui* ATTENDENT *que Dieu seul les tire de peine, Dieu* ATTEND *aussi et les laisse souffrir*. (Guizot.) *La terre ne produit qu'une moisson qu'il faut* ATTENDRE *pendant une année*. (Thiers.) *L'homme faible craint la mort, le malheureux l'appelle, le brave la provoque, et le sage l'*ATTEND. (Franklin.) *Dans* Barnevelt, *tragédie de Lemierre, le poète, au* IVe *acte, représente ce grand homme au fond d'une prison, refusant les moyens qu'on lui offre d'échapper au sort qui le menace. Son fils vient lui offrir son épée; mais Barnevelt dédaigne de se soustraire à la mort, même la plus injuste. « Caton se la donna, lui dit son fils. — Socrate* l'ATTENDIT, *répond le père avec une sublime résignation.*

Las d'espérer, et de me plaindre
Des Muses, des grands et du sort,
C'est ici que j'*attends* la mort
Sans la désirer ni la craindre. MAYNARD.

— Se promettre une chose, l'espérer : *Je* N'ATTENDS *rien de bon de cet homme*. J'ATTENDS *cela de votre complaisance*. N'ATTENDEZ *pas que je vous réponde là-dessus*. (Acad.) *Il est à l'agonie, on n'en* ATTEND *plus rien*. (Acad.) *Je* N'ATTENDAIS *de vous que de l'ingratitude, et je ne suis pas trompé*. (Lav.) N'ATTENDEZ *ni vérité, ni consolation des hommes*. (Pasc.) NOUS ATTENDONS *que notre espérance ne sera pas déçue*. (Pasc.) *Il n'y a rien à* ATTENDRE *de la tradition des saints*. (Boss.) *Ce service, monseigneur, n'est pas le seul qu'on* ATTEND *de vous*. (Boss.) N'ATTENDEZ *de moi qu'une indifférence entière et un oubli parfait*. (Mass.) *Les apôtres* ATTENDAIENT *que leur maître délivrât Israël du joug des nations, et qu'il les fît asseoir eux-mêmes sur douze trônes terrestres*. (Mass.) *Vous n'*ATTENDREZ *plus rien après cette vie*. (Mass.) *Il ne fait* ATTENDRE *de bonheur ici-bas que dans la vertu et l'innocence*. (Mass.) *Quand on est destiné à gouverner les hommes, il faut les aimer pour l'amour de Dieu, sans* ATTENDRE *d'être aimé d'eux*. (Fén.) *Je* N'ATTENDS *pas moins de votre valeur, de la sagesse de vos conseils*. (Fén.) ON ATTEND *tous les jours que M. de Luxembourg batte les ennemis*. (Mme de Sév.) *Vous pouviez* ATTENDRE *de nouveaux succès*. (Fléch.) *Il a rendu tous les services qu'on peut* ATTENDRE *d'un esprit ferme et agissant; quand il se trouve dans un corps robuste et bien constitué*. (Fléch.) N'ATTENDEZ *pas que je recueille ici toutes ses actions, dont une partie est presque incroyable*. (Fléch.) *Il faut tout* ATTENDRE *et tout craindre du temps et des hommes*. (Vauven.) *L'esprit public, qu'on* ATTEND *pour permettre la liberté, ne saurait réaliser que de cette liberté même*. (Mmes de Staël.) *Que de choses j'*AI VAINEMENT ATTENDUES! (Chateaub.) *Il est des caractères dont on peut tout* ATTENDRE *et ne paraissant pas douter d'eux*. (Mme Cottin.) *On ne trouve pas l'amour quand on le cherche; il vient à nous quand nous ne l'*ATTENDONS *pas*. (G. Sand.) *Sa voix était celle qu'on pouvait* ATTENDRE *d'un aussi beau visage*. (Balz.) *On se permet tout avec ceux dont on* N'ATTEND *rien*. (Petit-Senn.) *Attendre est sage, à la condition d'*ATTENDRE *quelque chose*. (De Broglie.) *Il n'y a rien de bon à* ATTENDRE *d'une coquette*. (Mme de Somery.) QU'ATTENDEZ-*vous? qu'*ATTENDONS-*nous? Voilà ce que nous aimons à demander à tous les porteurs de parole*. (E. Pelletan.)

Tu crains des châtiments; *attends* des récompenses. CORNEILLE.

Quels honneurs dans sa cour, quel rang pourrai-je [*attendre?* RACINE.

Les Juifs n'*attendent* rien d'un méchant tel que toi. RACINE.

Nous ne vivons jamais, nous *attendons* la vie. VOLTAIRE.

J'*attends* le jour sans fin de l'immortalité. LAMARTINE.

A*ttends* des jours plus doux, espère un sort meilleur. RACINE.

J'*attends* du moins, *j'attends* de votre complaisance Que désormais partout vous fuirez sa présence. RACINE.

. . . . . Dans un âge si tendre,
Quels éclaircissements en pouvez-vous *attendre?* RACINE.

Levons les yeux vers les saintes montagnes
D'où l'innocence *attend* tout son secours. RACINE.

Non, cruel, n'*attends* pas que ma main meurtrière Passe couler le sang de ton malheureux frère. CRÉBILLON.

Concurrent malheureux à cette place insigne, Votre orgueil l'*attendait*, mais en étiez-vous digne? VOLTAIRE.

N'*attendez* rien de bon du peuple imitateur, Qu'il soit singe ou qu'il fasse un livre, La pire espèce, c'est l'auteur. LA FONTAINE.

‖ Avec la préposition *de* suivie d'un infinitif : J'ATTENDS *à partir qu'il fasse moins chaud*. (Acad.) *Qu'*ATTENDONS-*nous donc à nous soumettre?* (Boss.) *Il y a des hommes qui* ATTENDENT *à être dévots que tout le monde se déclare impie et libertin*. (Boss.) *Qu'*ATTENDEZ-*vous à nous convertir?* (Boss.) ATTENDEZ *à lui donner des conseils, quand il aura assez de force pour les demander*. (Fén.)

— Cet emploi illogique de la préposition *à* est aujourd'hui inusité; on la remplace par la préposition *pour*.

— Retarder, différer, réserver son action ou son opinion jusqu'à une certaine époque, une certaine circonstance : ATTENDRE *des preuves pour croire*. ATTENDRE *la belle saison pour aller à la campagne*. NOUS N'ATTENDIONS *que le vent pour mettre à la voile. On* N'ATTEND *que votre consentement pour terminer l'affaire. Il se targue beaucoup de ce premier avantage, mais* ATTENDONS *la fin*. (Acad.) *Sa haine n'*ATTEND *qu'un prétexte pour éclater*. (Acad.) N'ATTENDEZ *pas la dernière heure pour commencer à bien vivre*. (Boss.) *Ils* ATTENDIRENT *qu'Annibal fût vaincu pour désarmer Philippe*. (Boss.) *Il* ATTEND *que son fils revienne*. (Fén.) *Il* ATTEND *avec soumission que les ordres de Dieu s'exécutent*. (Fléch.) *Ils* ATTENDENT *de n'être plus propres au monde pour être propres au royaume de Dieu*. (Mass.) *Si vous* ATTENDEZ *de vous convertir à la mort, nous mourrez dans votre péché*. (Mass.) *Pour juger de ce qu'il est,* ATTENDEZ *de savoir ce qu'il fait*. (J.-J. Rouss.)

Pour paraître, *attendez* que ma voix vous appelle. RACINE.

Pour défendre vos jours de leurs lois meurtrières, Mon amour n'avait pas *attendu* vos prières. RACINE.

Sors, traître, n'*attends* pas qu'un père furieux Te fasse avec opprobre arracher de ces lieux. RACINE.

Faudrait-il sur sa gloire *attendre* à m'exercer Que ma tremblante main commence à se glacer? BOILEAU.

Le blé pour se donner, sans peine ouvrant la terre, N'*attendrait* pas qu'un bœuf, pressé par l'aiguillon, Traçât à pas tardifs un pénible sillon. BOILEAU.

Les vents me sont moins qu'à vous redoutables; Je plie et ne romps pas. Vous avez jusqu'ici
Contre leurs coups épouvantables
Résisté sans courber le dos;
Mais *attendons* la fin. . . . LA FONTAINE.

‖ Être différé jusqu'à : *La sagesse* N'ATTENDIT *pas en elle la maturité de l'âge*. (Fléch.)

Je suis jeune, il est vrai; mais aux cœurs bien nés La valeur n'*attend* pas le nombre des années. CORNEILLE.

— Être prêt, préparé pour recevoir, pour être mis au service de : *Le déjeuner, le dîner* VOUS ATTEND. *Ma voiture* M'ATTEND *à la porte. Les caves, le pressoir, le cellier, les futailles* N'ATTENDAIENT *que la douce liqueur pour laquelle ils sont destinés*. (J.-J. Rouss.) *Dépêchez-nous de venir passer huit jours avec nous; la jolie petite chambre donnant sur le jardin* VOUS ATTEND. (Balz.)

Prêts à vous recevoir, mes vaisseaux vous *attendent* RACINE.

‖ Être réservé, destiné à : *La gloire, la fortune* VOUS ATTEND. *Tel est le sort qui vous* ATTEND. *C'est en vain que les hommes détournent leurs pensées de cette éternité qui les* ATTEND, *comme s'ils pouvaient l'anéantir en n'y pensant pas*. (Pasc.) *La misère* ATTEND *le dissipateur; la honte, les méchants; les remords, les scélérats*. (J.-J. Rouss.) *Quand on songe à la destinée qui* ATTEND *l'homme sur la terre, il faudrait arroser de pleurs son berceau*. (Barthél.) *L'enfant ne voit la vie qui se prépare à lui que comme une route semée de fleurs; il ne prévoit aucun des dangers et des malheurs qui* l'ATTENDENT. (Lacép.) *De cruelles déceptions* ATTENDENT *la femme qui a placé tout son bonheur dans l'amour*. (Mme Cottin.) *Dès 1814, il était entré tout entier dans les voies de l'érudition, où* l'ATTENDAIT *sa vraie gloire*. (Ste-Beuve.)

Suis-nous du moins où l'honneur nous *attend*. BOILEAU.

— Absol. Rester dans l'attente : ATTENDRE *impatiemment. Il va peut-être arriver*, ATTENDONS. (Acad.) *Je lui prouverai bien qu'un artiste n'est pas fait pour* ATTENDRE. (Scribe.) *L'église est le seul lieu où l'on* N'ATTEND *pas. On y trouve toujours celui qu'on y cherche*. (Mme Swetchine.) *Le cardinal de Bernis, n'étant encore qu'abbé, sollicitait un jour un riche bénéfice du vieux cardinal Fleury, alors premier ministre. « Tant que je vivrai, répondit le cardinal, qui se rappelait quelques folies de jeunesse, vous n'obtiendrez rien de moi. — Fort bien, monseigneur, répondit le spirituel abbé,* J'ATTENDRAI. »

Cette anecdote a sans doute inspiré les vers suivants :

« Un mot de vous va faire mon bonheur;
Dites-le-moi, ce mot, belle Lucile.
— Moi, vous aimer! vous le dire! en honneur,
Vous me croyez, monsieur, bien imbécile!
Certainement vous avez, de la ville
Le dernier homme à qui je me rendrai.
— Ah! calmez-vous, la plainte est inutile:
Je suis poli, madame; *j'attendrai*.»

D'*attendre* si longtemps, ma foi! j'ai de l'humeur. AL. DUVAL.

C'est bâcheté de fuir quand on peut se défendre; Mais lorsqu'on ne le peut, c'est un tort que d'*attendre*. DU RYER.

‖ Réserver, différer son action, ses paroles, son jugement : *Le moment n'est pas favorable pour l'exécution de notre dessein*, ATTENDONS *encore*, ATTENDONS. (Acad.) *Puisque tout doit rentrer dans l'ordre un jour, il suffit d'*ATTENDRE. (J.-J. Rouss.) *Quand on a beaucoup d'années à dépenser, on se persuade qu'on peut* ATTENDRE. (Chateaub.) *Il faut savoir* ATTENDRE *pour convaincre*. (La Roche.-Doud.) *Pour arriver au bien, il ne faut qu'*ATTENDRE. (B. Const.) *Il faut* ATTENDRE *un peu de temps pour juger les grandes actions*. (Mme Necker.) *Les âmes vraiment énergiques savent* ATTENDRE. (G. Sand.) *Un courtisan engagea Henri IV à sévir contre quelques cantons de la France où le peuple, vaincu, mais non soumis, refusait de prier pour lui dans les offices publics : « Il faut* ATTENDRE, *répondit généreusement ce prince; ils sont encore fâchés.*»

Attendre est, pour juger, la règle la plus sûre. GRESSET.

— *Attendre après une personne, après une chose*, En avoir un pressant besoin, la souhaiter avec impatience : ATTENDRE APRÈS *le médecin*. ATTENDRE APRÈS *ses convives*. ATTENDRE APRÈS *ses appointements. Il y a longtemps qu'il* ATTEND APRÈS *cette succession*. (Trév.) *Cette somme est une bagatelle, et je* N'ATTENDS *pas* APRÈS. (Acad.) *Ce n'est pas avoir du respect pour le ministre, que de le faire* ATTENDRE APRÈS *vous*. (Boss.)

Attendez-vous encore après l'aveu d'un frère? RACINE.

— *Attendre quelqu'un de pied ferme*, Ne pas le craindre, être tout prêt à soutenir ses attaques : *Qu'il vienne, je l'*ATTENDS DE PIED FERME.

— *Faire attendre*, Différer de donner, de procurer, de produire : FAIRE ATTENDRE *de l'argent*. FAIRE ATTENDRE *une réponse*. FAIRE ATTENDRE *un livre au public. Expliquez-vous; vous vous* FAITES *bien* ATTENDRE! FAIRE ATTENDRE *la justice, c'est injustice*. (La Bruy.) ‖ *Faire attendre après soi, se faire attendre* : *différer de venir en un lieu où l'on est attendu : Il y a de l'égoïsme à* SE FAIRE ATTENDRE. *Je suis exact aux rendez-vous, car j'ai remarqué que ceux qui attendent ne manquent pas des défauts de ceux qui* SE FONT ATTENDRE. (Boil.) *Un véritable gourmand ne* SE FAIT *jamais* ATTENDRE. (Grimod.) *Et d'où vient, que c'est mal-apprir de* FAIRE ATTENDRE! (Alex. Dum.)

. . . . . Je suis rétablement
Outré, désespéré de m'être *fait attendre*. LA CHAUSSÉE.

Se faire attendre est assez en usage;
Gens du bon ton ne se hâtent jamais. »»

‖ Être différé, en parlant des choses : *Le beau temps* SE FAIT *bien* ATTENDRE. *On peut observer toutes les nuances de ces divers états dans tout salon où le dîner* SE FAIT ATTENDRE. (Brill.-Sav.)

— Loc. fam. *Attends done, attendez donc*, Sorte d'exclamation explétive pour indiquer qu'une chose, un fait, un nom revient tout à coup à la mémoire : ATTENDEZ DONC! *mais je connais parfaitement la personne dont vous me parlez*. ‖ Exclamation d'impatience qui signifie, Laissez-moi parler, laissez-moi achever : ATTENDEZ DONC! *j'arrive à la question*. ‖ *Attendre quelqu'un à*, Attendre qu'il s'engage dans une difficulté, qu'il arrive à tel moment critique; se dit surtout par menace ou par défi : *Il veut m'attaquer en justice, c'est là que je l'*ATTENDS. *C'est là que Dieu* L'ATTENDAIT *pour foudroyer son orgueil*. (Boss.) *Il est vrai, c'est comme tel qu'il est dû, mais je* L'ATTENDS *à cette petite formalité; s'il l'oublie, il ne revient plus et perd sa somme*. (La Bruy.) *Ne vous mettez pas en peine, j'ai des remèdes qui se moquent de tout, et je* L'ATTENDS *à l'agonie*. (Mol.)

Bajazet touche presque au trône des sultans;
Il ne faut plus qu'un pas, mais c'est où je l'*attends*. RACINE.

‖ *Ne pas attendre l'autre*. Se dit en parlant d'actions ou de paroles qui se succèdent rapidement, se suivent sans interruption : *Un coup* N'ATTENDAIT PAS L'AUTRE. *Une saillie* N'ATTENDAIT PAS L'AUTRE. *Un éclair* N'ATTENDAIT PAS L'AUTRE.

— Prov. *Attendez-moi sous l'orme*, Se dit en parlant d'un rendez-vous où l'on ne veut pas aller, d'une promesse que l'on ne veut pas tenir :

Attendez-moi sous l'orme,
Vous m'attendrez longtemps. REGNARD.

Nous empruntons au savant M. Quitard l'explication de l'origine de ce proverbe : C'était sous quelque gros arbre, ordinairement sous un orme, planté devant la porte de l'église ou du manoir seigneurial, que se tenaient les assises judiciaires, appelées pour cette raison *les plaids de la porte*. C'était là aussi que se payaient les redevances et dettes, ainsi que l'attestent de vieilles cédules évocatoires qui enjoignent aux débiteurs de *comparoir sous l'orme Saint-Gervais*, à Paris. Sans doute, les assignés manquaient souvent à l'appel, et de là vient l'expression *Attendez-moi sous l'orme*, pour faire comprendre à quelqu'un qu'on ne veut point se trouver à un rendez-vous, ou qu'on ne compte point sur sa parole. Cette expression peut tout aussi bien avoir tiré son origine de l'usage des *plaids et gieux sous l'ormel*, espèce de cour d'amour qui jugeait gravement les affaires de galanterie, et voulait obliger les amants à la constance, et les époux à la concorde. L'autorité d'un pareil tribunal était méconnue impunément, et l'on pouvait dire à celui par qui on y était cité : *Attendez-moi sous l'orme*, expression ironique qui était fort de saison. ‖ Titre d'une pièce de Regnard. V. ci-dessus.

— *Tout vient à point à qui sait attendre*. Avec du temps et de la patience, on réussit, on vient à bout de tout. Bossuet n'a pas dédaigné de commenter ce proverbe dans le passage suivant : « La science des occasions et du temps est la principale partie des affaires. Il faudrait transcrire toutes les histoires, saintes et profanes, pour savoir ce que peuvent dans les affaires le temps et les contre-temps. Précipiter ses affaires, c'est le propre de la faiblesse, qui est contrainte de s'empresser dans l'exécution de ses desseins, parce qu'elle dépend des occasions. » C'est une paraphrase éloquente de ce passage de l'*Ecclésiaste* : *Omnibus hora certa est, et tempus suum cuilibet copto sub cœlo*. ‖ *Il attend que les alouettes lui tombent toutes rôties dans le bec*. (V. ALOUETTE.) ‖ *Il faut attendre le boiteux*, Pour être sûr d'une nouvelle, en avant de la reprendre; il faut attendre que le temps, qui paraît long et boiteux aux nouvellistes, soit venu la confirmer. ‖ *Il connaît qui attend*, On ne peut attendre sans éprouver de l'ennui, et l'impatiences. ‖ *Attendre quelqu'un comme les moines font l'abbé*, Ne point l'attendre, partir, se mettre à table sans lui, parce que, dans les communautés, on n'attend personne pour se mettre à table. ‖ *Attendre quelqu'un comme le Messie*, L'attendre avec une vive impatience, comme les Juifs attendaient le Messie. ‖ *Vous ne perdrez rien pour attendre*, Le retard que vous éprouvez vous sera plutôt utile que préjudiciable : *Depuis un an, je me suis mis en campagne pour trouver un mari à Camille, et, d'aujourd'hui seulement, j'ai réussi. — Que dites-vous? — Que* VOUS N'AVEZ PAS PERDU POUR ATTENDRE. (Scribe.) Dans un sens opposé et par menace, Vous n'échapperez pas au châtiment. ‖ *Attendre une personne au passage*, La surprendre, la prendre tellement à l'improviste, qu'elle ne puisse refuser ce qu'on lui demande. ‖ *C'est au Sanctus que je l'attends*, Je me réserve, pour le juger, qu'il soit arrivé au moment critique, à la principale difficulté : *Ce ministre triomphe, mais la discussion des chambres vous* DÉFIERA *de commencer, et c'est au* SANCTUS QUE JE L'ATTENDS. Cette locution a d'abord été en usage dans les églises, parce que le *Sanctus* y passait pour être le morceau le plus difficile, celui où échouaient les chantres même qui avaient réussi dans l'introit, le graduel, l'Alleluia et autres morceaux plus aisés; mais on donne à cette locution une autre origine plus plaisante, sinon plus vraie. On raconte qu'un prêtre de Gascogne, célébrant la messe dans une église depuis longtemps abandonnée et hantée par les souris, sentit, dès l'*introit*, un de ces petits quadrupèdes rongeurs qui lui grimpait le long du corps, et qui avait élu domicile sur sa poitrine. La démangeaison était portée à son plus haut degré, et le bon abbé, craignant de manquer à la gravité de ses fonctions en se débarrassant ostensiblement de cet hôte incommode, se contentait de murmurer entre ses dents : *Au Sanctus, je l'attends; au Sanctus, je l'attends*. On devine que, le moment arrivé, le prêtre se frappa la poitrine en signe de repentir et de dévotion qui coûta la vie à la malencontreuse souris. L'anecdote fut rapportée, le mot fit fortune, et l'exclamation ne tarda pas à passer en proverbe. ‖ *J'ai attendu attendu*, Manière expressive de faire comprendre une attente prolongée et souvent inutile.

— Manège. Retarder l'éducation d'un cheval qui marche trop vite.

— Art cul. Se dit en parlant des viandes ou de tous autres mets ou boissons que l'on conserve jusqu'à ce qu'ils soient à point pour être consommés : *Ce gigot, ce chevreuil est dur; il n'a pas assez* ATTENDU. *Vous avez trop* ATTENDU *ces fruits; ils sont trop mûrs*. ATTENDEZ *ce vin deux ans encore, et il sera parfait*.

S'attendre, v. pr. Être attendu :

L'heure dont on est sûr de tant de confiance
***S'attend* sans amertume et sans impatience.** LAMARTINE.

— *S'attendre à* ou *que*, Prévoir, regarder comme assuré : JE M'ATTENDS *à vous revoir bientôt*. ATTENDEZ-VOUS *à trouver bien des obstacles. Il l'était vous s'y attendiez. Je ne* M'ATTENDAIS PAS QUE *les choses dussent tourner si mal*. (Acad.) *Dieu ne veut pas qu'on* S'ATTENDE *à de tels miracles*. (Pasc.) *Le chrétien* S'ATTEND *à tout, de peur d'être surpris au dépourvu*. (Boss.) *L'erreur la plus pernicieuse est de* NOUS ATTENDRE QUE *Dieu nous attendra*. (Bourdal.) *Les mourants qui parlent dans leurs testaments peuvent* S'ATTENDRE *à être écoutés comme des oracles*. (La Bruy.) *Il faut* S'ATTENDRE *aux censures du monde, quand on ne veut pas suivre ses exemples*. (Mass.) *Je ne* M'ATTENDAIS PAS QUE *sa mort me préparât la place que son mérite lui avait acquise*. (Mass.) *Les eaux ne font un bien* AUQUEL *je ne* M'ATTENDAIS *pas*. (Volt.) *Vous ne* VOUS ATTENDIEZ *pas à rencontrer madame ici*. (Le Sage.) *Je sais ce qu'il faut croire de ce pays-là; je ne* M'ATTENDAIS *pas du tout à m'y amuser*. (Mme de Staël.) *Le malheur peut nous surprendre au moment où nous* NOUS Y ATTENDONS *le moins*. (Brill.-Sav.) *Il est dans la plus grande faveur auprès du prince, et vous obtiendrez par lui tout ce vous désirerez. — Je ne* M'Y SERAIS *jamais* ATTENDU. (Scribe.) *Qui* SE FÛT ATTENDU *à l'entrée de ce père venant mettre le holà aux fredaines de monsieur son fils?* (Th. Gaut.)

A de moindres fureurs je n'ai pas dû *m'attendre*. RACINE.

Ils ne *s'attendaient* pas lorsqu'ils me virent naître,
Qu'un jour Domitius dût me parler en maître. RACINE.

Je ne *m'attendais* pas que de votre hyménée
Je dusse voir si tard arriver la journée. RACINE.

Je connais votre cœur; vous devez vous *attendre*
Que je vais le frapper par l'endroit le plus tendre. RACINE.

... La divinité qui préside aux festins
Ici ne *s'attend* pas à d'injustes dédains. DERCHOUX.

... Votre message a droit de me surprendre;
A cet excès d'honneur j'étais loin de *m'attendre*. C. DELAVIGNE.

‖ S'est employé dans le même sens avec la préposition *de* : *Quand on voit le style naturel, on est tout étonné et ravi : on* S'ATTENDAIT DE SOI *au auteur, et on trouve un homme*. (Pasc.) *On lui donne une pompe funèbre où l'on* S'ATTENDAIT DE LUI *dresser un triomphe*. (Fléch.) CAUSSIN S'ÉTAIT *bien* ATTENDU DE *trouver une opposition générale à sa proposition*. (Vertot.) ‖ Racine a même employé cette tournure avec un nom de chose pour sujet :

Mes transports aujourd'hui *s'attendaient* d'éclater.

‖ Cet emploi de la préposition *de* a vieilli; on se sert de *à*. ‖ Compter sur : *Je ne* M'ATTENDRAI *plus à vos promesses*. (Frév.)

Toi donc, qui que tu sois, ô père de famille,
T'*attendre* aux yeux d'autrui quand tu dors, c'est [erreur. LA FONTAINE.

‖ Ce sens a également vieilli.

— *S'attendre à quelqu'un*, Se fier à quelqu'un, se reposer sur lui, compter sur lui : JE M'ATTENDS *à vous*. (Acad.) *Je ne* M'ATTENDS QU'A VOUS. (Vauçel.)

Ne l'*attends* qu'à toi seul : c'est un commun proverbe. LA FONTAINE.

Le vrai sage ne doit qu'à soi-même s'*attendre*. LA FONTAINE.

Après ce coup, Narcisse, à qui dois-je m'*attendre?* RACINE.

C'est une erreur extrême
De nous *attendre* à d'autres gens que nous :
Il n'est meilleur ami ni parent que soi-même. LA FONTAINE.

— *Attendez-vous-y*, Vous pouvez compter là-dessus :

Je n'ai goûté jusqu'ici nulle joie;
J'en goûterai désormais, *attends-t'y*. LA FONTAINE.

‖ Iron. Se dit pour exprimer qu'on est loin de vouloir faire ce qu'une personne désire, ou de croire qu'elle obtiendra ce qu'elle attend. Malgré l'exemple cité, cette expression n'est guère usitée au singulier, à cause du peu d'harmonie de cette phrase *attends-t'y*.

— Prov. *Qui s'attend à l'écuelle d'autrui est exposé à mal dîner*, Quand on compte sur les autres, on est souvent trompé dans ses espérances.

— Réciproq. Se dit de deux personnes dont chacune attend l'autre, soit tour à tour, soit simultanément : NOUS NOUS ATTENDONS *chaque soir, tantôt dans un café, tantôt dans un passage*. NOUS NOUS ATTENDIONS *tous deux; nous ne pouvons guère nous rencontrer*.

— **Syn. Attendre, espérer.** Ce que nous espérons est pour nous l'objet d'un souhait : *On jouit moins de ce qu'on obtient que de ce qu'on* ESPÈRE. (J.-J. Rouss.) Ce que nous *attendons*, nous croyons qu'il arrivera : *Les Perses n'*ATTENDAIENT *que le moment d'accabler les Grecs*. (Boss.)

— **Syn. Attendre, s'attendre à.** On *attend* une chose qui arrivera peut-être; mais on *s'y attend*, quand on compte dessus et qu'on la tient pour assurée. Lorsqu'un prodigue *attend* un héritier pour payer ses dettes, il arrive souvent que le bien qu'il *s'attendait* à posséder est donné à un autre.

— **Prov. hist. J'ai failli attendre**, Allusion à ce mot fameux de Louis XIV, qui peint si bien le caractère altier du grand roi.

Louis XIV mettait rigoureusement en pratique ce mot si connu d'un de ses successeurs : « L'exactitude est la politesse des rois. » Rarement, en effet, ce prince manqua d'être exact aux rendez-vous qu'il assignait; mais, s'il était exact, il exigeait qu'on fût empressé. Ses voitures, un jour, n'étant arrivées qu'à l'heure précise où il les avait demandées : « *J'ai failli attendre!* » dit-il en regardant sa montre.

Ce mot de l'orgueilleux monarque rappelle ces vers de Corneille, dans sa tragédie d'*Attila*, quand il fait dire au terrible barbare :

Où sont donc mes deux rois? Allez, et qu'on leur die
Qu'Attila les attend et qu'Attila s'ennuie.

Il nous en rappelle un plus généreux de Louis XIV, quand il était jeune. Comme ce prince partait pour la chasse, il arriva, avec toute la cour, à une porte du parc de Versailles, qui n'avait pas été ouverte. Le gardien s'était absenté, et on le cherchait depuis longtemps, lorsqu'on le vit accourir tremblant et tout essoufflé. Les courtisans le gourmandant à qui mieux mieux, le roi s'interposa : « Calmez-vous, messieurs, leur dit-il; ce pauvre homme est déjà assez affligé de m'avoir fait *attendre*. »

Le mot de Louis XIV est l'objet de fréquentes allusions :

« Mme de Montrevel allait répondre; mais en ce moment la porte s'ouvrit, et un homme paraissait :

— Le premier consul attend madame de Montrevel, dit-il.

— Allez, allez, dit Joséphine, le temps est si précieux pour Bonaparte, qu'il est presque aussi impatient que Louis XIV, qui n'avait rien à faire. *Il n'aime pas à attendre*. »

ALEX. DUMAS.

« Ce serait la première fois qu'il manquerait à un rendez-vous.

— A ma connaissance, ce serait au moins la seconde.

— Avec moi, pourtant, il est fort exact; il sait que *je n'aime pas à attendre*.

— En cela, tout député de la gauche que vous êtes, vous ressemblez à Louis XIV. »

CHARLES DE BERNARD.

« Le linge de ce phénix des maris est soigné comme celui du confesseur d'une dévote à péchés véniels. Ses chaussettes sont sans trous. A table, tous ses goûts, ses caprices même sont étudiés, consultés : il engraisse! Il a de l'encre dans son écritoire, et l'éponge en est toujours humide. Il ne peut rien dire, pas même comme Louis XIV : « *J'ai failli attendre!* » Enfin, il est à tout propos qualifié d'*un amour d'homme*. » H. DE BALZAC.

« Bertuccio baissa la tête devant le regard impérieux du maître, et il demeura immobile et sans réponse.

— Ah çà! mais que vous arrive-t-il? Vous allez donc me faire sonner une seconde fois pour la voiture? dit Monte-Cristo du ton que Louis XIV mit à prononcer le fameux : « *J'ai failli attendre!* »

Bertuccio ne fit qu'un bond du salon à l'antichambre, et cria d'une voix rauque :

— Les chevaux de son Excellence! »

ALEX. DUMAS.

« Il y eut donc un instant de lutte très-critique entre ces deux femmes : aucune des deux ne voulait céder à l'autre le moindre avantage; aucune des deux ne voulait tendre la main la première, celle-ci pour donner, celle-là pour recevoir. Elles étaient là toutes les deux : l'une tendant la main avec l'arrogance du mendiant à escopette dans *Gil Blas*; l'autre regardant la quêteuse face à face, d'égale à égale, d'un regard irrité et qui disait comme le regard du grand roi : « *Je crois que j'ai attendu!* »

J. JANIN.

— **Allus. littér. Mais attendons la fin.** Allusion à un hémistiche de La Fontaine dans sa fable *le Chêne et le Roseau*. Celui-ci répond au chêne, qui s'apitoie orgueilleusement sur sa faiblesse :

Les vents me sont moins qu'à vous redoutables;
Je plie, et ne romps pas. Vous avez jusqu'ici
Contre leurs coups épouvantables
Résisté sans courber le dos;
***Mais attendons la fin.* . . . . . .**

Dans l'application, ces mots signifient qu'il est imprudent de se compter sur une constante prospérité, tant qu'on n'a pas mené à terme une entreprise :

« Maintenant je suis heureux, nul homme vivant ne l'est davantage, et peut-être aucun n'est aussi content; je n'envie pas même les paysans que j'ai vus dans la Suisse : j'ai sur eux l'avantage de connaître mon bonheur. Ne me venez point dire, *mais attendons la fin*; sauf le respect dû aux anciens, rien n'est plus faux que cette règle : le mal de demain ne m'ôtera jamais le bien d'aujourd'hui. »

P.-L. COURIER.

— **Allus. littér. Ne t'attends qu'à toi seul.** Allusion à un hémistiche d'une des plus charmantes fables de La Fontaine : *l'Alouette, ses Petits, avec le Maître d'un champ*, où le fabuliste montre, dans un drame charmant, en trois actes, que si l'on ne veut pas s'exposer à des déceptions, il ne faut compter que sur soi seul et jamais sur autrui. C'était déjà un adage chez les Grecs, qui disaient : Si tu veux du bien, tu-se-le toi-même :

« Je m'aperçois tous les jours, à mon grand regret, que la philosophie doit prendre pour devise : *Ne t'attends qu'à toi seul.* »

D'ALEMBERT.

— **Allus. littér. On ne s'attendait guère à voir Ulysse en cette affaire**, Allusion à la fable de La Fontaine : *la Tortue et les Deux Canards*. V. AFFAIRE.

**

— Fig. État d'une âme attendrie; mouvement de tendresse, de sensibilité, de compassion : *Verser des larmes d'*ATTENDRISSEMENT. (Acad.) *Ces paroles lui causèrent un grand* ATTENDRISSEMENT. (Acad.) *Ceux qui ont toujours été favorisés de la fortune connaissent peu l'*ATTENDRISSEMENT. (**) *La faculté d'inspirer* l'ATTENDRISSEMENT *est une puissance que la nature a mise à la disposition des faibles et des malheureux pour désarmer les forts et les oppresseurs.* (Encycl.) *Longtemps après la mort de saint Louis, on se souvenait encore avec* ATTENDRISSEMENT *de son règne.* (Fén.) *J'ai vu l'*ATTENDRISSEMENT *succéder par degrés au désespoir.* (J.-J. Rouss.) *L'homme qui ne connaîtrait pas la douleur ne connaîtrait ni l'*ATTENDRISSEMENT *de l'humanité, ni la douceur de la commisération.* (J.-J. Rouss.) *Nous voyons avec* ATTENDRISSEMENT *la tombe sous laquelle repose une jeune fille, l'amour et l'espérance de sa famille.* (B. de St-P.) *Ce spectacle frappa tellement les soldats, qu'ils étaient immobiles d'*ATTENDRISSEMENT *et de frayeur.* (Raynal.) *Il est dans la vie des moments d'*ATTENDRISSEMENT *qui rachètent des moments de peine.* (Barthél.) *Un spectacle et une prière épuisent toute la puissance de l'*ATTENDRISSEMENT. (Mme de Staël.) *Presque toutes nos affections profondes commencent par l'*ATTENDRISSEMENT. (Lamenn.) *Le plus souverain symptôme de l'amour, c'est un* ATTENDRISSEMENT *presque insupportable.* (V. Hugo.) *Elle était dans un état si triste et si pitoyable, que le bourreau lui-même en versa des larmes d'*ATTENDRISSEMENT. (Alex. Dum.) « Ce qui exprime, ce qui traduit l'émotion du cœur : *Avoir de l'*ATTENDRISSEMENT *dans la voix, dans les discours, dans les regards. Madame Dmis joue à peu près comme mademoiselle Clairon, excepté qu'elle a dans la voix un* ATTENDRISSEMENT *que Clairon voudrait bien avoir.* (Volt.) *Ses discours étaient pleins d'un* ATTENDRISSEMENT *qui redoublait toutes les fois qu'il nous regardait.* (Volt.) *Cela jette dans l'acte un* ATTENDRISSEMENT, *un intérêt qui manquait.* (Volt.)

— **Antonymes.** Dureté, endurcissement, froideur, insensibilité, vieillesse.

ATTENDU, UE (a-tan-du) part. pass. du v. Attendre : *Cette nouvelle était* ATTENDUE *avec la plus grande impatience. Il ne va pas où on l'attend, il arrive trop tard où il est* ATTENDU. (Desnaibis.) *Le tigre s'élançait de tous côtés dans l'arène vide, impatient de la proie* ATTENDUE. (A. Guiraud.)

Et tu vois le triomphe où j'étais *attendu*.
RACINE.

Pisithène est d'Épidaure *attendu* chaque jour.
VOLTAIRE.

— Art culin. Que l'on a différé à dessein de consommer, en parlant d'un mets ou d'une boisson que l'on veut ainsi améliorer : *Ce faisan n'a pas été assez* ATTENDU. *Un peu plus* ATTENDU, *ce vin serait excellent.*

— **Antonymes.** Inattendu, imprévu.

ATTENDU prép. (a-tan-du — du lat. *attendere*, faire attention). Vu, eu égard à : *Il fut exempté de cette charge,* ATTENDU *son âge,* ATTENDU *son infirmité.* (Acad.)

On les avait contraints de partir sans argent,
Attendu l'état indigent.
De la république attaquée.
LA FONTAINE.

— *Attendu que,* loc. conj. Vu que, comme, car : ATTENDU *qu'il s'agissait d'une affaire importante, on décida que... Je ne saurais accorder cette permission,* ATTENDU QUE *mes ordres s'y opposent.* (Acad.) *Les parents de sa femme s'étaient opposés à son mariage,* ATTENDU *qu'il n'était pas gentilhomme.* (B. de St-P.) *Nous lui disions toujours toute chose,* ATTENDU *qu'il était la sûreté même.* (Mme de Créquy.)

J'eus un matin autrefois que je regrette fort
Et que je ne sers plus, *attendu* qu'il est mort.
DESTOUCHES.

— s. m. Chacun des alinéas d'une requête, d'un arrêté, qui commence par le mot *attendu que*; chacun des moyens qui motivent un avis ou une décision : *Il y a au moins une dizaine d'*ATTENDU *dans cet arrêt. Il est tard, je vais faire un bout de placet avec des* ATTENDU, *et j'irai moi-même au palais.* (Balz.) Ce mot est invariable.

— **Gramm.** *Attendu* est invariable quand il est placé devant un substantif et pris dans le sens de *eu égard à* : ATTENDU *son infirmité.* Beaucoup de grammairiens le regardent alors comme une espèce de préposition.

ATTENDUE s. f. (a-tan-du — rad. *attendre*). Autrefois. Action d'attendre, attente.

— Anc. prat. Remise de jugement.

ATTENIR v. n. ou intr. (a-te-nir — rad. *tenir*). Avoisiner, être situé immédiatement à côté de : *Le salon communiquait à une jolie chambre à coucher à laquelle* ATTENAIT *une salle de bain.* (Balz.)

— Impersonnell. : *La loge était vaste et saine; il y* ATTENAIT *une chambre.* (Balz.)

— Par ext. Appartenir à la famille de : ATTENIR *aux Condé, aux Rohan.* Peu usité.

ATTENTAT s. m. (a-tan-ta — rad. *attendre*). Attaque violente dirigée contre l'ordre politique ou social, le souverain, sa famille, les personnes et les propriétés : ATTENTAT *à la sûreté de l'État.* ATTENTAT *à la vie de l'empereur.* ATTENTAT *aux mœurs.* ATTENTAT *horrible. Lâche* ATTENTAT. ATTENTAT *contre la pudeur.* ATTENTAT *contre des droits reconnus, contre des libertés publiques. Faire, commettre* UN ATTENTAT. *C'est* UN ATTENTAT *dont il sera fait justice. L'assassinat du président Lincoln est un des plus exécrables* ATTENTATS *dont l'histoire des peuples civilisés offre l'exemple. Ce tyran fut puni de tous ses* ATTENTATS. (Acad.) *Vous serrez la majesté violée par des* ATTENTATS *jusqu'alors inconnus.* (Boss.) *Tout* ATTENTAT *contre le christianisme est un* ATTENTAT *contre la société.* (De Fontanes.) *L'esclavage est une institution criminelle, parce que c'est un* ATTENTAT *à ce qui constitue l'humanité.* (V. Cousin.) *Une guerre inutile est aujourd'hui le plus grand* ATTENTAT *qu'un gouvernement puisse commettre.* (B. Const.) *Toutes les révolutions romaines ont pour cause un* ATTENTAT *à l'honneur domestique.* (Proudh.) *L'adultère pour une femme est le plus grand de tous les* ATTENTATS *qu'elle puisse commettre contre l'honneur du mari.* (Ventura.) *Une violence exercée sur le plus humble individu est un véritable* ATTENTAT *contre ce qu'il y a de plus auguste sur la terre.* (Ed. About.) *A l'époque de notre résolution, la violation des tombes royales précéda les* ATTENTATS *régicides.* (V. Hugo.) *Le despotisme est un* ATTENTAT *contre l'existence morale de la société et de ses membres.* (Bautain.)

De grâce, apprenez-moi, seigneur, mes *attentats*.
RACINE.

L'excès des *attentats* en est souvent le terme.
LA HARPE.

Dieu prescrit la justice, et non les *attentats*.
LIADIÈRE.

S'attaquer à mon choix, c'est s'en prendre à moi-même,
Et faire un *attentat* sur le pouvoir suprême.
CORNEILLE.

Tout ce peuple a des yeux pour voir quel *attentat*
Font sur le bien public les maximes d'État.
CORNEILLE.

. . . . . De ce couple perfide
J'avais presque oublié l'*attentat* parricide.
RACINE.

Il nous a déployé l'ordre dont Amurat
Autorise ce monstre à de coupables *attentats*.
RACINE.

Et son trouble, appuyant la foi de vos discours,
De tous ses *attentats* me rappelle le cours.
RACINE.

Il n'ira point, par un lâche *attentat*,
Soulever contre lui le peuple et le sénat.
RACINE.

Quelque horreur que d'abord un *attentat* nous donne,
Son horreur diminue alors qu'il nous coutonne.
DUCIS.

Quand le maître aux sujets prescrit des *attentats*,
On présente sa tête et l'on n'obéit pas.
LA HARPE.

Un premier *attentat* couronné du succès
Est un chemin frayé vers les derniers excès.
PONSARD.

C'est peut-être demain que jailliront éclos
Ces vastes *attentats* médités à huis clos.
BARTHÉLEMY.

— Par exagér. Violation de ce qui doit être respecté : *Toute innovation contraire à la nature de notre prosodie et au génie de notre langue, doit être signalée comme un* ATTENTAT *aux premiers principes du goût.* (V. Hugo.)

La satire souvent, à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raison des *attentats* d'un sot.
BOILEAU.

— *Attentat sur soi-même,* Action coupable qui n'atteint, même dans l'intention, que la personne qui la commet : *Les prodigalités d'un père dissipateur ne sont pas seulement un* ATTENTAT SUR LUI-MÊME. Il Sé dit particulièrement du suicide, considéré comme un acte criminel : *L'incrédulité affranchit de toute peine* l'ATTENTAT SUR SOI-MÊME, *puisqu'elle en fait le terme de tout.* (La Luzerne.)

— Jurispr. *Attentat aux mœurs,* Crime contre les personnes, ayant pour résultat de blesser la pudeur publique, de nuire aux mœurs, de violer la foi conjugale. Il *Attentat à la pudeur,* Crime contre les personnes, caractérisé par des actes de violence ayant pour effet de blesser profondément la pudeur de la victime, quel que soit le mobile qui les ait inspirés. Cet attentat est également punissable lorsqu'il a été commis sans violence, mais sur la personne ou avec la coopération d'enfants de l'un ou l'autre sexe, âgés de moins de treize ans.

— **Encycl. Droit.** A part les actes contraires aux bonnes mœurs, et dont il sera parlé sous une rubrique spéciale, l'expression d'*attentat* a été réservée pour certains crimes exceptionnels : « Ce sont surtout ceux qui, en s'attaquant à la souveraineté dans le chef qui la personnifie, dans la dynastie qui la perpétue et dans le gouvernement qui la résume, impliquent un *attentat* contre la société elle-même... Ils sont plus odieux, sans doute, et plus exécrables, quand, à l'agression qui menace le pouvoir, ils joignent l'assassinat qui ensanglante la société, et le régicide qui cherche ses victimes jusque sur le trône ou sur les marches du trône. » (M. de la Guéronnière.)

Avant la révolution, il n'y eut pas de peine jugée trop sévère, disons plus, de supplice trop terrible pour punir ces *attentats*, que la législation qualifiait de crime de *lèse-majesté*, parce qu'ils rentraient, au premier chef, dans la classe de ceux qui offensent la majesté souveraine. Les lois romaines, auxquelles cette qualification avait été empruntée, ne prononcèrent d'abord contre les coupables que l'interdiction de l'eau et du feu et la déportation plus tard, cette peine fut étendue jusqu'au dernier supplice. En France, les ordonnances ne déterminèrent pas d'une manière précise les peines à infliger aux individus convaincus d'*attentats* de ce genre : les juges devaient spécifier en détails le supplice du coupable, supplice toujours atroce, dans lequel, pour rendre le châtiment plus terrible et plus exemplaire, on accumulait les tortures les plus horribles. Toute considération d'humanité devait céder devant la raison d'État : on sait quelle fut la mort de Châtel, de Ravaillac et de Damiens; l'arrêt rendu contre ce dernier, le 26 mars 1757 (il y a un siècle à peine!), par le parlement de Paris, prouve jusqu'à quel point les juges voulaient satisfaire la vindicte publique : « On dirait, écrit un criminaliste, qu'ils aient épuisé toutes les ressources de leur imagination pour chercher des tortures et ne se soient arrêtés que devant l'impossibilité d'en trouver de plus affreuses. » (Trébutien.) Au supplice, venaient s'ajouter la confiscation des biens au profit du roi, et d'autres peines qui atteignaient surtout la famille du coupable.

La Révolution fit justice de cette législation barbare, et le Code pénal de 1791 (2e partie, tit. I, sect. 2e), précurseur de celui de 1810, crut faire assez pour la sûreté de l'État et du souverain en édictant la peine de mort, sans tortures inutiles. Le Code de 1810 (art. 86 et suiv.) punit de la même peine l'*attentat* et le *complot*, en l'aggravant de la confiscation des biens du condamné, pour avertir « le sujet ingrat et pervers que tous les complots qu'il forme, que toutes les tentatives qu'il ose employer, loin de servir à l'élévation de sa famille, deviendront la cause immédiate de sa destruction et de sa ruine. » (Rapport de la commission.) Cette peine accessoire fut abrogée par la Charte de 1814 (art. 66), et l'économie même des dispositions de cette partie du code rendit aussi tard de pareilles modifications. La loi du 28 avril 1832 créa une théorie nouvelle : elle décida (Code pénal, art. 88) que l'*attentat*, pour lequel la peine de mort était maintenue, serait constitué par le commencement d'exécution ou la tentative, et plaça le *complot* dans une catégorie inférieure, punie de peines moins sévères, graduées en raison du développement qu'a reçu la pensée coupable, depuis la proposition faite et non agréée de former un complot, jusqu'à la préparation de l'exécution. « La conscience, dit M. Dumon, rapporteur de la loi à la Chambre des députés, ne peut admettre l'égalité entre le complot et l'*attentat*. La simple résolution du crime peut-elle se comparer à son accomplissement? Combien d'incertitudes et de remords entre le projet et l'exécution?... Est-il possible de placer sur le même rang et de punir de la même peine l'inexpérience, qui n'a subi aucune de ces épreuves, et la persévérance, qui leur a résisté? Sous le point de vue de l'utilité, cette assimilation du complot à l'*attentat* peut devenir funeste. Ce complot formé, l'intérêt évident des conspirateurs est d'en précipiter l'exécution : déjà menacés de la mort, ils n'ont plus rien à craindre; placés entre le succès et le supplice, l'hésitation est dangereuse, le repentir impuissant, et ils sont souvent poussés au crime par le besoin et l'espérance d'échapper au châtiment. »

La pensée de la loi était certainement juste et humaine; les faits ne répondirent pas aux espérances du législateur, car, de 1832 à 1848, les *attentats* et les complots se succédèrent avec une déplorable persistance. La révolution de Février, en chassant la royauté et en abolissant la peine de mort en matière politique, rendit implicitement les art. 86 et suiv. du Code pénal. Lorsque, plus tard, les événements de 1851 et de 1852 eurent rétabli le trône impérial, on se demanda si ces articles ne revivaient pas par le seul fait du rétablissement de la monarchie. Dans le doute, un projet fut présenté au Corps législatif, et devint, après une discussion sérieuse, la loi du 10 juin 1853, qui rendit de nouveau exécutoires les art. 86 et 87, en les modifiant gravement, toutefois. Il importe de noter, comme un symptôme considérable, l'abolition de la peine de mort en matière politique, de nouveau et solennellement proclamée : l'*attentat* dont le but est de détruire ou de changer le gouvernement et l'ordre de successibilité au trône, ou d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité impériale, est puni de la déportation dans une enceinte fortifiée (art. 87). Il en est de même de l'*attentat* contre la personne d'un membre de la famille impériale (art. 86, § 3), et de celui qui a pour but d'exciter à la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres, soit de porter la dévastation, le massacre et le pillage dans une ou plusieurs communes (art. 91). La peine capitale était maintenue pour les attaques contre la vie et la personne de l'empereur, assimilées au parricide et punies de même, et celles contre la vie des membres de sa famille (art. 86, § 1 et 2). On comprend toute la distance qui sépare d'un acte purement politique l'*attentat* qui s'adresse à la personne et à la vie du souverain. Nous traiterons ailleurs des *offenses* contre les personnes revêtues d'un caractère public, des *complots* et des autres faits qui, légalement, ne se confondent pas avec l'*attentat*.

— *Attentat à la pudeur. L'attentat* à la pudeur, avant la loi du 28 avril 1832, était impuni lorsqu'il était commis sans violence; on comprit cependant qu'il était nécessaire de protéger l'enfance contre des actes odieux qui la disposent à une immortalité précoce, et dont rien ne la défend. Chez l'enfant, la pudeur n'est pas née, le sens moral n'existe pas; le consentement, par conséquent, n'est ni libre ni raisonné. Dans l'intérêt des mœurs publiques et privées, on punit de la peine de la reclusion l'*attentat* à la pudeur tenté, ou consommé sans violence, sur la personne d'un enfant de moins de onze ans. Le nombre des affaires de ce genre portées devant les cours d'assises a prouvé toute l'étendue du mal auquel on avait voulu porter remède. Ce nombre, malgré la sévérité des condamnations, s'est accru, à raison peut-être du perfectionnement de la police judiciaire, à laquelle échappent maintenant bien peu de faits délictueux. Le gouvernement, justement ému de ce débordement d'immoralité, et convaincu, par une expérience de trente ans, que la limite de onze ans laissait sans défense des enfants plus âgés, et chez lesquels le consentement était encore irraisonné, a demandé au Corps législatif de porter à treize ans cette limite. La loi du 13 mai 1863 a modifié dans ce sens l'art. 331 du Code pénal, qui punit également de la reclusion l'*attentat* commis par un ascendant, sans violence, sur le mineur de plus de treize ans, mais non émancipé par le mariage; l'*attentat*, commis sans violence sur un mineur de moins de treize ans, est puni des travaux forcés à temps lorsqu'il est commis par une personne ayant autorité sur l'enfant, par un instituteur, un ministre du culte, un serviteur à gages, ou à l'aide d'une ou de plusieurs personnes (art. 333, Code pénal).

L'*attentat* à la pudeur avec violence est puni de la reclusion : lorsqu'il est commis sur un enfant de moins de quinze ans, la peine est celle des travaux forcés à temps, et celle des travaux forcés à perpétuité lorsqu'il est commis avec les circonstances aggravantes mentionnées en l'art. 333.

L'*attentat* à la pudeur diffère du *viol* en ce qu'il n'a pas pour but un rapprochement sexuel, et qu'il peut être inspiré par une pensée de jalousie et de vengeance aussi bien que par un désir obscène; il diffère de l'*outrage public à la pudeur* en ce que l'acte, licite en lui-même, n'est puni qu'à cause de la publicité qu'il reçoit.

— *Attentat aux mœurs.* Dans tous les pays et dans tous les temps, les législateurs se sont préoccupés de protéger l'honnêteté publique et la pudeur des personnes par des dispositions répressives. En France, la loi du 18 juillet 1791 a, pour la première fois, réuni dans un ensemble de dispositions les *attentats* aux mœurs, qui ont été depuis définis avec plus de soin et plus complétement caractérisés par le Code pénal de 1810, la loi du 17 mai 1819, celles du 28 avril 1832 et du 13 mai 1863.

Attentat (L') de Versailles ou **la Clémence de Louis XVI**, tragédie; Genève et Paris, 1790, in-8°. Cet ouvrage, improprement appelé tragédie, est une espèce de mauvais drame sur les journées des 5 et 6 octobre. Durice surtout contre le duc d'Orléans, la reine Marie-Antoinette y joue un des principaux rôles. On ne le cite plus guère que comme une curiosité bibliographique.

Attentats aux mœurs (ÉTUDE MÉDICO-LÉGALE SUR LES), par Ambroise Tardieu, professeur de médecine légale à la faculté de Paris. L'éminent professeur livrise son travail en trois parties distinctes : la première porte sur les outrages publics à la pudeur, et ne contient que quelques indications très-sommaires; la seconde a pour objet le viol et les *attentats* à la pudeur; dans la troisième, il traite de la pédérastie et de la sodomie. Ayant joué un rôle actif dans plus de huit cents expertises judiciaires relatives à des *attentats* de ce genre, l'auteur a eu l'occasion de faire des observations très-multipliées, de traiter une foule de questions médico-légales imprévues, et de résoudre beaucoup de difficultés nouvelles : il fait connaître les résultats de toutes ses observations personnelles afin, dit-il, de guider, dans les missions délicates dont ils peuvent se trouver chargés, les médecins qui ne peuvent pas avoir acquis sur ces matières une expérience égale à la sienne.

Après quelques réflexions générales, il donne un tableau statistique des *attentats* contre la pudeur. De 1826 à 1830, le nombre des crimes commis contre des enfants au-dessous de seize ans était de 136, année moyenne; ce nombre s'est élevé à 420 de 1846 à 1850, c'est-à-dire qu'il a plus que triplé; dans la même période, les *attentats* contre les adultes ne se sont accrus que de 34 0/0. Depuis cette époque, un tableau analogue nous montre que la progression a presque toujours été croissante :

ANNÉES.	VIOLS ou attentats commis sur des adultes.	VIOLS ou attentats commis sur des enfants.
1851.	242	615
1852.	228	611
1853.	212	573
1854.	174	581
1855.	160	582
1856.	141	650
1857.	188	617
1858.	238	784

M. Tardieu fait remarquer ensuite que « c'est dans les départements qui ont pour chefs-lieux les plus grands centres de population que l'on

trouve le plus de ces crimes. Les *attentats* sur les enfants sont plus fréquents dans les villes, et sur les adultes plus fréquents dans les campagnes. » Sur 808 cas observés par M. Villermé durant une période de trois années, 293 se rapportaient aux mois de mai, juin et juillet; 205 aux mois d'août, septembre et octobre; tandis que février, mars et avril, en comptaient seulement 171, et novembre, décembre, janvier, 139 : ainsi, c'est dans les mois les plus chauds que les *attentats* à la pudeur sont le plus nombreux, et d'autres observations plus récentes ont confirmé ce résultat, qui, d'ailleurs, est indiqué par la nature même des choses. « Quant à l'âge des victimes, continue l'auteur, voici le relevé des 515 cas qui me sont propres, répartis suivant l'âge :

Au-dessous de 11 ans. . . .	282
De 11 à 15 ans.	138
De 15 à 20 ans.	72
Au-dessus de 20 ans. . . .	9
Non indiqué.	14

On voit dans quelle proportion considérable, plus des deux tiers, les cas *d'attentats* commis sur les enfants l'emportent sur ceux qui concernent les adultes. »

Comme le principal but de cet ouvrage est de diriger les hommes de l'art quand ils sont appelés à éclairer les juges par la constatation des traces qu'ont pu laisser les attentats sur le corps des victimes, l'auteur a cru nécessaire de décrire minutieusement les parties sexuelles de la femme; il insiste surtout sur la membrane hymen, dont on sait que l'existence a été contestée par des hommes d'une science réelle et par Buffon lui-même. Il établit ensuite la différence, aux yeux de la médecine, entre l'attentat simple et le viol; selon lui, pour qu'il y ait viol, il faut, chez une vierge, que la membrane hymen ait été déchirée d'une manière plus ou moins complète, ce qui constitue la défloration; et, chez une femme qui n'est plus vierge, il faut qu'il y ait eu intromission complète du membre viril. Les traces du viol sont plus apparentes, plus certaines; mais il est des cas où les traces d'*attentats* qui sont restés en deçà, surtout chez les petites filles; il est rare, d'ailleurs, que le viol puisse être entièrement consommé sur les très-jeunes filles, et la défloration reste le plus souvent incomplète; mais, à mesure qu'on s'élève vers l'âge nubile, elle devient à la fois plus fréquente et plus facile.

Nous renvoyons au livre même ceux qui désireraient connaître en détail les signes qui permettent au médecin de constater qu'un crime a été commis; mais nous allons encore choisir, parmi les nombreuses observations de M. Tardieu, celles qui nous paraissent les plus propres à mettre en évidence l'étendue du mal dans un siècle qui se vante de plus de lumières. « L'âge de ceux qui se rendent coupables de ces crimes honteux est extrêmement variable; tous les âges fournissent leur contingent à cette page de la statistique criminelle. En 1858, les accusés se répartissaient ainsi qu'il suit :

Au-dessous de 16 ans 2			
De 16 à 30 ans. .	142	crimes contre les adultes	
—	225	—	enfants
De 30 à 60. . . .	124	—	adultes
—	453	—	enfants
De 60 à 80. . . .	19	—	adultes
—	119	—	enfants
80 ans et au-dess.	2	—	enfants

C'est donc presque exclusivement à des enfants que s'adresse la lubricité des vieillards. Ce qui est plus triste encore, c'est de voir que les liens du sang, loin d'opposer une barrière à ces coupables entraînements, ne servent trop souvent qu'à les favoriser; des pères abusent de leurs filles, des frères de leurs sœurs. » On voit même quelquefois des mères dénaturées qui abusent de leurs propres enfants; mais, heureusement, ces cas sont très-rares. M. Tardieu en rapporte un exemple : « Une femme, jeune encore, avait, sous l'influence d'un dérèglement de l'imagination impossible à comprendre, défloré sa petite fille, âgée de douze ans, en lui introduisant les doigts très-profondément, et à plusieurs reprises; chaque jour, dans les parties sexuelles et dans l'anus. Cette femme prétendait qu'elle n'avait en vie, dans ces monstrueuses pratiques, que l'intérêt de la santé de son enfant et les soins d'une propreté singulièrement raffinée. Mais la passion coupable se trahissait dans la nature même des attouchements et dans les circonstances du fait. Un jour, cependant, avec un accent de vérité saisissant, qu'il n'était pas rare que sa mère la réveillât au milieu de la nuit, et se livrât sur elle à ces actes effrénés, et se prolongeassent pendant une heure entière; et durant cette scène, devant laquelle l'esprit recule, la mère était haletante; son teint, son regard s'animaient, son sein s'agitait; elle s'arrêtait enfin, baignée de sueur. »

On a souvent agité la question de savoir s'il est possible qu'un homme jouisse d'une femme plongée dans le sommeil, sans qu'elle se réveille et sans qu'elle en ait connaissance. M. Tardieu pense que la défloration d'une vierge est impossible dans ces circonstances, parce que la défloration est toujours accompagnée d'un certain degré de violence et de douleur; mais il ne regarde pas comme absolument impossible le viol commis sur une femme endormie, quand elle est déjà habituée au commerce sexuel. Mais lorsqu'il s'agit d'un sommeil artificiel, produit par l'action d'un narcotique puissant ou par celle du magnétisme, la question change de face. Dans un rapport demandé par la justice à MM. Coste, directeur de l'école de médecine de Marseille, et Broquier, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de cette ville, ces deux savants ont déclaré qu'une jeune fille soumise à leur expertise avait pu être défloirée et rendre mère à son insu et contrairement à sa volonté, le sentiment et la volonté pouvant avoir été annihilés par l'effet magnétique.

Une autre question, que M. Tardieu déclare lui avoir été souvent posée en cour d'assises, mérite aussi d'être mentionnée : est-il vrai que les maladies vénériennes puissent être guéries par le fait d'un rapprochement sexuel avec une petite fille? Malheureusement, c'est une opinion répandue parmi le peuple qu'on peut, par ce moyen odieux, se délivrer de la syphilis la plus invétérée, et cet exécrable préjugé est une des sources des maladies qui conduisent tant de petites filles à l'hôpital Lourcine. Lors même que cela serait vrai, il n'y aurait là pour le coupable qu'une aggravation de son crime, mais cela est de toute fausseté, et il ne faut négliger aucun moyen pour détruire une erreur si funeste.

Il y a dans l'enfance une grâce naturelle, une fraîcheur qui, si elles n'excusent pas, expliquent du moins jusqu'à un certain point les attentats dont elle est trop souvent victime. Mais que dire de ces êtres brutaux qu'une passion tout animale porte à exercer leurs violences sur des femmes à qui leur âge devrait servir de défense? Le plus souvent, dans ce cas, ils ajoutent l'assassinat au viol, comme s'ils ne pouvaient supporter l'idée de laisser un témoin vivant de leur infamie. M. Tardieu a été appelé plusieurs fois à constater ce double crime, commis avec d'atroces violences contre des femmes âgées de soixante et même de soixante-huit ans.

Quelque odieux que soient tous ces attentats, il en est pourtant de plus horribles encore, parce qu'ils font violence à la nature elle-même, ce sont ceux des pédérastes et des sodomites : M. Tardieu les distingue en comprenant sous le premier nom ceux qui abusent des jeunes garçons, et sous le second tous ceux en général qui commettent des actes contre nature, soit en substituant un sexe à l'autre, soit en faisant servir à leurs immondes plaisirs des organes destinés à un tout autre usage. M. Tardieu, levant le voile qui couvre ces hideux mystères, fait connaître des faits extrêmement curieux sur une industrie criminelle à laquelle il donne le nom de *vol à la pédérastie*. Nous citerons seulement le passage suivant : « On n'a pas oublié le déplorable exemple donné par un homme dont le nom, haut placé dans la science, a été livré à la publicité par une indiscrétion de la presse judiciaire. Les chanteurs (c'est-à-dire ceux qui font du chantage en exploitant le vice de la pédérastie) avaient réussi à lui inspirer une telle terreur, qu'il se soumettait à toutes leurs exigences. Pendant plus de vingt ans, il s'est laissé rançonner par plusieurs générations d'escrocs, qui se léguaient ce revenu assuré et qui, plusieurs fois, se sont disputés à sa porte à qui prélèverait l'impôt en quelque sorte quotidien que leur garantissait sa honteuse faiblesse. « Ce n'est pas cinquante mille francs, s'écriait devant la justice l'un des révélateurs qui avaient participé le plus activement à ces déprédations, c'est plus de cent mille qu'il a donnés; ça dure depuis trente ans; on se le repassait; il a donné ainsi à des individus qui sont morts et à d'autres qui sont retirés des affaires. » Quand aux détails sur la vie intime des sodomites, sur les lieux où ils se réunissent, etc., ils seront mieux placés à l'article *pédérastie* ou *sodomie*, et nous y renvoyons le lecteur. Après avoir donné tous ces renseignements, M. Tardieu examine à quels signes on peut reconnaître les actes de pédérastie, non-seulement par le corps des victimes, mais encore d'après l'inspection des coupables eux-mêmes, et c'est ainsi qu'il complète son *Étude*, que personne n'appellera un beau livre, mais que tous les médecins regrederont comme un livre éminemment utile.

Voilà la très-sèche analyse du livre qu'a publié M. Tardieu, livre qui a eu un certain retentissement, puisqu'il en est aujourd'hui à sa quatrième édition, et ce succès n'a rien qui doive étonner : le jour où Phryné dénoua sa ceinture pour se plonger nue dans la mer, tous les jeunes fous d'Athènes et l'Aréopage lui-même, si nous en croyons le plus érudit et le plus spirituel de nos peintres, célébraient la fête de Vénus sur le Pirée. Mais la mère avait eu soin de ne pas y conduire sa fille. Ce conseil est aussi celui que nous donnons à ceux qui seraient tentés de lire l'étude physico-médicale du médecin criminaliste. Quelle a donc été l'intention du célèbre docteur en étalant le huis-clos du vice au grand jour de la publicité? A-t-il voulu jeter de nouvelles lumières dans les ténèbres de cette science qu'ont parcourues si glorieusement et si chastement les Hippocrate et les Ambroise Paré? Y a-t-il voulu, au contraire, que donner une pâture à la curiosité immonde et dévergondée? Cette question étant singulièrement indiscrète, c'est M. Tardieu lui-même qui va se donner la peine d'y répondre. « La nature du sujet exige des détails faits pour soulever tous les sentiments d'honnêteté et de pudeur, mais devant lesquels je n'ai pas cru devoir reculer. Aucune souffrance physique ou morale, aucune plaie, quelque corrompue qu'elle soit, ne doit effrayer celui qui s'est voué à la science de l'homme, et le ministère sacré du médecin, en l'obligeant à tout voir, tout connaître, lui permet aussi de tout dire. Je n'ai pas même cru devoir recourir aux voiles de la langue antique, qui ne se croyait elle-même en droit de braver l'honnêteté que quand elle parlait au nom de la science. » Bon gré mal gré, nous nous contentons de cette réponse, car, si nous étions plus exigeant, le lecteur pourrait nous demander, à son tour, pourquoi nous avons fait ce compte rendu, et notre réponse ne serait rien moins que péremptoire.

ATTENTATOIRE adj. (a-tan-ta-toi-re — rad. *attenter*). Qui porte une atteinte, un préjudice : *C'est un acte* ATTENTATOIRE *aux libertés publiques.* (Acad.) *Je ne vois pas pourquoi leurs rendez-vous auraient un résultat plus* ATTENTATOIRE *à mes prétentions.* (P. Soulié.) *Ce sont des Lycurgues qui regardent les retenues et les férules comme* ATTENTATOIRES *à la liberté et à la dignité de l'homme.* (E. Sue.) *Monsieur, répondit le juge, je ne relèverai point ce qu'il y a de blessant pour moi et d'*ATTENTATOIRE *à la justice dans vos paroles.* (Balz.) *Les bills* ATTENTATOIRES *à leurs libertés furent révoqués.* (Mignet.)

— s. m. jurispr. Qui est contre l'autorité d'une juridiction : *Une sentence, une procédure* ATTENTATOIRE *à l'autorité d'un tribunal.*

ATTENTE s. f. (a-tan-te — rad. *attendre*). Action d'attendre, état d'une personne qui attend : *Longue* ATTENTE. ATTENTE *ennuyeuse, pénible. Passer une journée tout entière dans l'*ATTENTE. *Être dans l'*ATTENTE, *en* l'ATTENTE *de quelqu'un, de quelque chose. Si vous prêtez à cet homme, vous y perdrez et l'argent et l'*ATTENTE. (Acad.) *Il nous tient dans l'*ATTENTE *de ce qu'il veut faire.* (Boss.) *Souvenez-vous que la jouissance, durant cette vie, se cache souvent sous l'*ATTENTE. (Boss.) *Quand même il n'y a plus aucun ressort, la longue habitude d'attendre toujours fait que l'on vit toujours en* ATTENTE. (Boss.) *Tout ce qui n'est pas Dieu ne saurait remplir notre* ATTENTE. (Pasc.) *L'ATTENTE est la chaîne qui lie tous nos plaisirs.* (Montesq.) *L'ATTENTE est plus souvent un tourment qu'un bonheur.* (La Rochef.-Doud.) *Il y a des transes, des angoisses, des voluptés indéfinissables dans l'*ATTENTE. (E. Sue.) *Il se promenait en sifflotant un petit air, pour tromper l'ennui de l'*ATTENTE. (Alex. Dum.) *L'ATTENTE est langue à ceux qui aiment, ès patients et si résolus qu'ils soient.* (X. Marmier.) *La vie n'est pas seulement une station, c'est encore une* ATTENTE. (E. Pelletan.) *Il y a dans l'*ATTENTE *d'un grand plaisir un trouble qui ressemble à la frayeur.* (A. Fée.) *On peut considérer l'*ATTENTE *comme le supplice du bonheur.* (J. Sandeau.)

Je ne puis supporter cette pénible *attente*.
ÉTIENNE.

Que l'*attente* et la nuit allongent les moments!
C. DELAVIGNE.

L'*attente* d'être heureux devient une souffrance.
A. DE MUSSET.

Si ne doutez que bien ne vous contente,
Vous n'y perdrez seulement que l'*attente*.
VILLON.

Quel que soit le transport d'une âme impatiente,
Ma parole m'engage à rester en *attente*.
MOLIÈRE.

Semblable au désespoir, l'*attente* nous dévore;
Et tout près du bonheur on est à plaindre encore.
ARNAULT.

Vous dont trois ans d'*attente* ont éprouvé la foi,
Je vous connais toujours incapable d'effroi.
C. DELAVIGNE.

Oh! que l'incertitude est un affreux tourment,
Et qu'une heure d'*attente* expire lentement!
C. DELAVIGNE.

L'*attente* d'un retour ardemment désiré
Donne à tous les instants une longueur extrême,
Et l'absence de ce qu'on aime,
Quelque peu qu'elle dure, a toujours trop duré.
MOLIÈRE.

O moment de l'*attente*! instant délicieux
Où l'amour tient encor son bandeau sur les yeux,
Combien on vous regrette auprès de ce qu'on aime!
Ah! vous êtes pour moi la volupté suprême!
DE BIÈVRE.

— Par ext. La personne, la chose qu'on attend : *Le Messie devient* l'ATTENTE *des nations, et il règne sur un nouveau peuple.* (Boss.) *Les deux Testaments regardent Jésus-Christ; l'Ancien comme son* ATTENTE, *le Nouveau comme son modèle.* (Pasc.) *Le prophète qui devait être la dernière* ATTENTE *du monde a-t-il été prédit?* (Pasc.) *A peine Jésus,* l'ATTENTE *et le désiré des nations, est né, et voici les Mages qui viennent le reconnaître.* (Fén.) *Les Juifs s'en remettent à des inconnus sur un sujet qui avait fait de leurs temps* l'ATTENTE *et la passion de leurs pères.* (Fléch.)

Qu'il vous donne ce roi promis aux nations,
Cet enfant de David, votre espoir, votre *attente*.
RACINE.

— Prévision, espérance, désir; opinion qu'on a conçue de quelqu'un, de quelque chose : *Réussir contre* l'ATTENTE *générale, contre toute* ATTENTE. *Son* ATTENTE *a été frustrée; il a été trompé dans son* ATTENTE. *Ce prince a répondu à l'*ATTENTE *qu'on avait de lui.* (Acad.) *Le succès n'a point trompé notre* ATTENTE. (Acad.) *T